

**EUREX-AUDIT  
RHONE-ALPES**

Société de  
Commissaires  
aux Comptes  
inscrite sur  
la liste  
nationale des  
commissaires  
aux comptes  
de la CRCC de  
Dauphiné-  
Savoie

**ASSOCIATION EBULLISCIENCE****12 Chemin des Onchères****69120 VAULX EN VELIN****RAPPORT SPECIAL****DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Exercice clos le 31 décembre 2023****EUREX-AUDIT RHONE-ALPES**

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy  
TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

**Bureau de Lyon** : 53 rue Vauban – 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr  
www.eurex.fr

**ASSOCIATION EBULLISCIENCE**  
12 Chemin des Onchères  
69120 VAULX EN VELIN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de l'association EBULLISCIENCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LYON, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux comptes  
**EUREX AUDIT RHONES-ALPES**  
*Membre de la Compagnie Régionale de Dauphiné-Savoie*

**Bruno MICHEL**  
Associé

